

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

البيان المالي  
المؤرخ 31 ديسمبر 2022



مصرف الزيتونة  
BANQUE ZITOUNA

قيمة جمعنا

# SOMMAIRE

I	RAPPORT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	4
II	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	6
	BILAN CONSOLIDÉ .....	8
	ÉTAT DES ENGAGEMENTS .....	9
	HORS BILAN CONSOLIDÉ	
	ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	10
	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	11
	CONSOLIDÉ	
	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS .....	12
	CONSOLIDÉS	

**RAPPORT D'AUDIT  
DES ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**





F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 19 43 44  
Fax : +216 71 19 43 20  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
www.kpmg.com/tn

## LEJ Audit

Société d'Expertise Comptable  
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Adresse : Rue de la bourse, Immeuble MOLKA, App. B 01  
Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
Tél : +216 70 692 578  
RC : B03235142018 MF :1592509/Z/A/M/000  
Email : bjeddou@lejaudit.com

### RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

#### MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2022, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe «Banque ZITOUNA» (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et faisant apparaître un total du Bilan consolidé de 5 958 638 mDT et un Résultat net, part du groupe bénéficiaire de 59 578 mDT ;

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers :

##### Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Observation :

3- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés 4-6-2 « Provisions collectives » et en application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023, la société mère a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements

nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 7.061 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022 s'établit à 15 528 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par le Groupe Zitouna s'élève à 63 718 KDT au 31 décembre 2022 contre 48 190 KDT au 31 décembre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :**

**4-** Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :**

**5-** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ◆ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ◆ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;

- ◆ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ◆ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :**

**1-** Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale du contrôle interne du Groupe. Ce contrôle interne englobe, entre autres, des procédures de traitement de l'information comptable et d'élaboration des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne du Groupe ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

**2-** Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter les rapports des commissaires aux comptes des filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Tunis, le 05 avril 2023**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ KPMG TUNISIE**

**Moncef Boussanouga ZAMMOURI**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 022	2 021
<b>A C T I F</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	6-1-1	671 905	218 343
Créances sur les établissements bancaires et financiers	6-1-2	69 903	299 343
Créances sur la clientèle	6-1-3	4 647 880	4 382 996
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	6-1-4	106 155	71 164
Titres mis en équivalence	6-1-5	14 346	12 451
Valeurs immobilisées	6-1-6	116 269	104 657
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	6-1-7	5 569	-
Autres actifs	6-1-8	326 611	276 337
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 958 638</b>	<b>5 365 291</b>
<b>P A S S I F</b>			
Banque Centrale et CCP			-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6-2-1	4 446	100 794
Dépôts et avoirs de la clientèle	6-2-2	5 068 054	4 484 773
Dettes de financements et Ressources spéciales	6-2-3	20 325	160
Autres passifs	6-2-4	243 500	198 817
<b>Total du passif</b>		<b>5 336 325</b>	<b>4 784 544</b>
<b>I N T E R E T S M I N O R I T A I R E S</b>			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		38 562	24 362
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		-3 553	(58)
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>35 009</b>	<b>24 304</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		265 000	265 000
Réserves consolidées		232 707	155 540
Autres capitaux propres		30 019	75 000
Résultat consolidé de l'exercice		59 578	60 903
<b>Total des capitaux propres</b>	6-3	<b>587 304</b>	<b>556 443</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>5 958 638</b>	<b>5 365 291</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**  
 (Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 022	2 021
<b>1. PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	110 113	99 918
Crédits documentaires	7-2	87 405	111 972
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>197 518</b>	<b>211 890</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	739 869	934 499
Engagements sur titres	7-4	20 150	3 750
<b>Total des Engagements donnés</b>		<b>760 019</b>	<b>938 249</b>
<b>3. ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Garanties reçues	7-5	2 692 725	1 936 719

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre		Variation	En%
		2 022	2 021		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Profits et revenus assimilés	8-1	432 043	372 109	59 934	16
Commissions (en produits)	8-2	70 208	59 901	10 307	17
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8-3	27 045	22 333	4 712	21
Revenus du portefeuille d'investissement	8-4	250	176	74	42
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>529 546</b>	<b>454 519</b>	<b>75 027</b>	<b>17</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Charges encourues et assimilées	8-5	(195 313)	(155 261)	-40 052	26
Commissions encourues		(6 124)	(4 668)	-1 456	31
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(201 437)</b>	<b>(159 929)</b>	<b>-41 508</b>	<b>26</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>(328 109)</b>	<b>(294 590)</b>	<b>33 519</b>	<b>11</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	8-7	(39 186)	(31 040)	-8 146	26
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		(4 990)	(5)	-4 985	-99701
Autres produits d'exploitation	8-8	3 248	539	2 709	503
Frais de personnel	8-9	(124 186)	(105 697)	-18 489	17
Charges générales d'exploitation	8-10	(62 939)	(60 329)	-2 610	4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 372)	(12 739)	-4 633	36
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>82 684</b>	<b>85 319</b>	<b>-2 635</b>	<b>-3</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1 896	659	1 237	188
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	8-11	(497)	(2 634)	2 137	-81
Impôt sur les bénéfices	8-12	(28 058)	(22 499)	-5 559	25
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>56 025</b>	<b>60 845</b>	<b>-4 820</b>	<b>-8</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>56 025</b>	<b>60 845</b>	<b>-4 820</b>	<b>-8</b>
<b>PART DE RESULTAT REVENANT AUX MINORITAIRES</b>		<b>3 553</b>	<b>58</b>	<b>3 495</b>	<b>6026</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE</b>		<b>59 578</b>	<b>60 903</b>	<b>-1 325</b>	<b>-2</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)</b>	8-13	<b>0,225</b>	<b>0,230</b>	<b>-0,005</b>	<b>-2</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**  
**(Montants exprimés en milliers de dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 022	2 021
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		521 181	438 631
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(216 379)	(167 330)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		214 354	6 624
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		133 800	73 316
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(311 367)	(639 243)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		585 875	491 155
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(162 742)	(166 878)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 898	(78 780)
Impôts sur les sociétés		(27 730)	(18 897)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>498 290</b>	<b>(61 402)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		445	176
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(285 579)	(26 582)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(29 058)	(18 689)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(314 192)</b>	<b>(45 096)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(23 412)	(922)
Augmentation / diminution ressources spéciales		6 020	-
Dividendes versés		(39 369)	(198)
Encaissement suite à l'émission d'actions		328 846	31 855
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>272 085</b>	<b>30 735</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b>VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE</b>		<b>456 183</b>	<b>(75 763)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		241 294	317 057
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9</b>	<b>697 477</b>	<b>241 294</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS :****Note 1. Présentation de la société mère**

La société mère «Banque Zitouna» est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère «Banque Zitouna» est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital de la société mère se présente, au 31 décembre 2022, comme suit :

Nature de la rémunération	Nombre d'actions	% du capital
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	0%
<b>Total Général</b>	<b>265 000 000</b>	<b>100%</b>

**Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés du «Groupe Banque Zitouna» (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :

- ◆ Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des entreprises en vigueur en Tunisie ;
- ◆ Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- ◆ Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- ◆ Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- ◆ Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ◆ Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- ◆ La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- ◆ Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;
- ◆ Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- ◆ Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés

respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

### Note 3. Données comparatives

L'obligation pour la Banque mère de publier des états financiers consolidés a pris naissance avec la création en mars 2019 de sa filiale Zitouna Capital, autrement dit avec la genèse, en 2019, de l'entité comptable dénommée «Groupe Banque Zitouna», une entité qui n'avait pas d'existence en 2018.

### Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers consolidés du groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4-1. Principes de consolidation

##### 4-1-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées».

##### 4-1-2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique «Titres mis en équivalence» et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique «Titres mis en équivalence».

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée. Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique «Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement».

#### 4-1-3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

##### (a) Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

##### (b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

###### ♦ *Coût d'acquisition des titres*

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

###### ♦ *Ecart d'acquisition*

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

###### ♦ *Ecart d'évaluation*

La quote-part du groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

##### (c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt

sortie.

#### (d) Déconsolidation

Les titres conservés par le groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

#### 4-2. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- ◆ Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- ◆ Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- ◆ Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- ◆ Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du groupe au moment de leur perception.
- ◆ Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- ◆ Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- ◆ Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des «Créances sur la clientèle». Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- ◆ Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale de la banque mère, sous la supervision du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.

#### 4-3. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1er janvier 2021), mettent à la charge de la banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une Réserve d'Equilibre des Profits (PER) et une Réserve pour Risque d'Investissement (IRR).

- ◆ Réserve d'Equilibre des Profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits

à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que «Moudhareb». Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- ◆ Réserve pour Risque d'Investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que «Moudhareb». Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

#### 4-4. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat «Moudharaba». Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable. La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

#### 4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### 4-6. Règles d'évaluation des créances

##### 4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

##### (a) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ◆ Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- ◆ Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- ◆ Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- ◆ Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFL ou l'AFT.

##### (b) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que

modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<b>Classe 2-</b> Actifs incertains	20%
<b>Classe 3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>Classe 4-</b> Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

#### 4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, la société mère a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 7.061 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, la dotation au titre de l'exercice 2022 s'établit à 15 528 KDT et l'encours de provisions collectives constituées par le Groupe Zitouna s'élève à 63 718 KDT au 31 décembre 2022.

#### 4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les Banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ◆ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ◆ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ◆ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ◆ **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- ◆ **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- ◆ **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- ◆ Des produits réservés ;
- ◆ Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- ◆ Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- ◆ Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

#### 4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la «technique Ijara» est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- ◆ Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- ◆ Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- ◆ Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

#### 4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- ◆ Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- ◆ Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- ◆ La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- ◆ Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - ◆ Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - ◆ L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### 4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers consolidés. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

#### 4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### 4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

- ◆ Immeubles 05%
- ◆ Agencement et Aménagement 10%
- ◆ Matériel et mobilier de bureau 10%

◆ Matériel de transport	20%
◆ Matériel informatique	20%
◆ Droits d'usage	04%
◆ Logiciels informatiques	33%

#### 4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### 4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- ◆ Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- ◆ Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

##### 4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

##### 4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

#### 4-13. Impôt sur les bénéfices

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

##### 4-13-1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

##### 4-13-2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- ◆ Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

#### 4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 «Charges encourues et assimilées» de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 «Charges générales d'exploitation» de l'état de résultat.

#### 4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps. Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

**Note 5. Périmètre de consolidation :****5-1. Entités incluses dans le périmètre :**

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 3 entités au 31 décembre 2022 :

- ◆ 8 filiales traitées par intégration globale ;
- ◆ 1 entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Banques et Etablissements financiers</b>			
Banque Zitouna	IG	100,00%	100,00%
<b>Autres services financiers</b>			
Zitouna Capital	IG	50,44%	50,44%
FCPR Moucharaka I	IG	82,76%	82,76%
FCPR Moucharaka II	IG	80,34%	80,92%
FCPR Mourafik I	IG	80,36%	80,36%
FCPR Mourafik II	IG	100%	100%
Zitouna Paiement	IG	51%	51%
MSS	IG	40%	40%
Zitouna Tamkeen	IG	77,71%	79,30%
Zitouna Takaful	ME	30,00%	30,00%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

## 5-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.
Zitouna Finance	20%	20%	La banque Zitouna n'exerce aucune influence notable sur Zitouna Finance.
Zitouna Academy	20%	20%	La société n'est pas encore opérationnelle.

Les participations au capital de ces entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

## Note 6. Notes relatives au bilan consolidé :

### 6-1. Actif

#### 6-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 671 905 KDT contre 218 343 KDT au 31/12/2021 enregistrant une augmentation de 208% soit 453 562 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	52 764	44 223	8 541	19%
Comptes ordinaires BCT	619 096	174 075	445 021	256%
Chèques Postaux	45	45	-	0%
<b>Total</b>	<b>671 905</b>	<b>218 343</b>	<b>453 562</b>	<b>208</b>

#### 6-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 69 903 KDT contre 299 343 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de -77% soit -229 440 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	44 766	274 207	(229 441)	-84%
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	25 137	25 136	1	0
<b>Total</b>		<b>69 903</b>	<b>299 343</b>	<b>229 440</b>	<b>-77%</b>

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	13 122	239 981	-226 859	-95%
Financement Mourabaha	5 931	9 885	-3 954	-40%
Comptes correspondants NOSTRI	25 572	23 637	1 935	8%
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0%
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	37	572	-535	-94%
Créances rattachées sur financement Mourabaha	79	132	-53	-40%
Créances rattachées sur COMPTES CORRESPONDANTS	25	0	25	100%
<b>Total</b>	<b>44 766</b>	<b>274 207</b>	<b>-229 441</b>	<b>-84%</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	25 000	25 000	-	0%
Créances sur les autres établissements Financiers	1	3	-2	-67%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	136	133	3	2%
<b>Total</b>	<b>25 137</b>	<b>25 136</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>

### 6-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 4 647 880 KDT contre 4 382 996 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 6% soit 264 884 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	3 548 102	3 239 559	308 543	10%
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	1 402	852	550	65%
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	133 951	235 745	-101 794	-43%
Comptes débiteurs de la clientèle	(iv)	3 393	2 864	529	18%
Portefeuille Ijara	(v)	590 423	571 355	19 068	3%
Autres financements à la clientèle	(vi)	346 406	288 716	57 690	20%
Arrangements et Rééchelonnements Mourabaha	(vii)	53 235	31 307	21 928	70%
Arrangements et Rééchelonnements Ijara	(vii)	52 984	63 241	-10 257	-16%

Produits constatés d'avance sur report d'échéance	(viii)	-655	-1 295	640	-100%
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	(ix)	91 923	83 614	8 308	10%
<b>Total brut</b>		<b>4 821 164</b>	<b>4 515 958</b>	<b>305 206</b>	<b>7%</b>
Provisions à base individuelle	(x)	-62 285	-49 241	-13 044	26%
Provisions collectives	(x)	-63 718	-48 190	-15 528	32%
Provisions additionnelles	(x)	-21 853	-17 865	-3 988	22%
Produits réservés	(xi)	-25 428	-17 666	-7 762	44%
<b>Total net</b>		<b>4 647 880</b>	<b>4 382 996</b>	<b>264 884</b>	<b>6%</b>

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la «technique Mourabaha».

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique «ventes Khadamet».

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2022, à 346 406 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses (*)	(a)	283 105	241 515	41 590	17%
Valeurs impayées des créances saines		63 301	47 201	16 100	34%
<b>Total Général</b>		<b>346 406</b>	<b>288 716</b>	<b>57 690</b>	<b>20%</b>

(\*) Hors créances rattachées

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	25 139	19 036	6 103	32
Créances de la classe 3	55 534	72 366	-16 832	-23
Créances de la classe 4	202 432	150 113	52 319	35
<b>Total</b>	<b>283 105</b>	<b>241 515</b>	<b>41 590</b>	<b>17</b>

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2021	Dotation 2022	Reprise 2022	Stock au 31/12/2022
Provision pour créances douteuses	51 905 *	24 848	-14 469	62 284
Provisions additionnelles	17 865	8 772	-4 783	21 854
Provision collective	48 190	15 528	-	63 718
<b>Total Général</b>	<b>117 960</b>	<b>49 148</b>	<b>-19 252</b>	<b>147 856</b>

(\*) Dont 2 664 KDT stock de provision constitué par Zitouna Tamkeen jusqu'au 31/12/2021.

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

**6-1-4. Portefeuille d'investissement**

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation non consolidés	(i)	104 305	71 514	29 991	40%
Titres participatifs acquis		2000	2000	-	0
Obligations convertibles en actions		0	2 800	-2 800	-100%
<b>Total brut</b>		<b>106 305</b>	<b>76 314</b>	<b>29 991</b>	<b>39%</b>
Provision pour dépréciations de titres		(150)	(5 150)	5 000	-97%
<b>Total net</b>		<b>106 155</b>	<b>71 164</b>	<b>34 991</b>	<b>49%</b>

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2022
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	0	0	5 000
ZITOUNA FINANCE	1 000	0	0	1 000
CARTHAGO SANITAIRE	4 000	0	1 500	2 500
CLSB	5 000	0	0	5 000
GREEN LABEL OIL	1 500	0	0	1 500
STE PROINJECT	3 000	0	600	2 400
STE UNIPACK	3 000	0	600	2 400
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	1 000	0	0	1 000
TDF III	1 000	0	0	1 000
ZITOUNA LLD	150	0	0	150
SIBTEL	53	0	0	53
FCP AL KAOUTHAR	10	0	0	10
APTBEF	1	0	0	1
NEW BOX TUNISIA	2 300	0	0	2 300
PRINTEC	5 000	0	0	5 000
POLYMED	1 500	500	0	2 000
STEP	3 900	800	0	4 700

SOLUTION COMPOSITES	3 500	1 500	0	5 000
METHANIA INDUSTRIES	5 000	0	0	5 000
MAGHREB STONE PAPER	2 850	0	300	2 550
NAEHCO	1 200	0	0	1 200
PRIMED	3 500	500	0	4 000
IMPACT	9 500	0	0	9 500
PELLET & PELLET TUNISIE	2 000	0	2 000	0
BIWARE	2 000	0	0	2 000
ORIENT TEA	2 000	0	0	2 000
ORIENT TEA KYFI	2 550	0	550	2 000
ZITOUNA ACADEMY	0	140	0	140
MAGHREB PAPIER DECOUPE	0	2 850	0	2 850
NOUR AGRICULTURE	0	1 000	0	1 000
PARTICIPATION APEX ZDR	0	100	0	100
PARTICIPATION BERG LIFE	0	7 000	0	7 000
SAIPH	0	10 000	0	10 000
PARTICIPATION STE ACTIFS PRECIEUX	0	2 400	0	2 400
SOCIETE DTS SA	0	2 500	0	2 500
SOCIETE SAVOL SA	0	4 600	0	4 600
STE EL OUCHMA ETIQUETTES	0	2 400	0	2 400
TUNISIA EXPRESS SA	0	2 000	0	2 000
AUTRES PARTICIPATION	0	51	0	51
<b>Total général</b>	<b>71 514</b>	<b>38 341</b>	<b>5 550</b>	<b>104 305</b>

### 6-1-5. Titres mis en équivalence

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 14 346 KDT contre 12 451 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 15% soit 1 895 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Titres mise en équivalence « Zitouna Takaful »	14 346	12 451	1 895	15%
<b>Total</b>	<b>14346</b>	<b>12 451</b>	<b>1 895</b>	<b>15%</b>

### 6-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 116 269 KDT contre 104 657 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 11% soit 11 612 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels		23 279	15 465	7 814	51%
Droit d'usage		4 296	3 994	302	8%
Fonds de commerce		679	679	-	0%
Logiciels en cours		2 462	4 612	-2 150	-47%
<b>Sous-total (I)</b>	<b>(i)</b>	<b>30 716</b>	<b>24 750</b>	<b>5 966</b>	<b>24%</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		17 811	17 811	0	0%
Constructions		50 640	46 716	3 924	8%
Agencements et aménagements		66 115	53 908	12 207	23%
Matériels de transport		5 219	3 318	1 901	57%
Matériels et équipements de bureau		10 463	9 316	1 147	12%
Serveurs		7 559	7 519	40	1%
Matériels informatiques		31 674	25 688	5 986	23%
Autres matériels		1 996	1 762	234	13%
Constructions en cours		892	896	-4	0%
Agencements et aménagements en cours		47	108	-61	-57%
<b>Sous-total (II)</b>	<b>(ii)</b>	<b>192 416</b>	<b>167 042</b>	<b>25 374</b>	<b>15%</b>
<b>Total brut (I) + (II)</b>		<b>223 132</b>	<b>191 792</b>	<b>31 341</b>	<b>16%</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles		(16 549)	(12 035)	(4 514)	37%
Amortissements des immobilisations corporelles		(89 965)	(74 752)	(15 213)	20%
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		-	-	-	0%
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		(349)	(349)	-	0%
<b>Total net</b>		<b>116 269</b>	<b>104 657</b>	<b>11 612</b>	<b>11%</b>

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
<b>Coût d'acquisition</b>					
+ En début de l'exercice (a)	15 465	3 994	679	4 612	24 750
+ Acquisitions	4 968	301	-	697	5 965
± Transferts	2 846	-	-	(2 846)	0
- Sorties	-	-	-	-	0
<b>A la clôture de l'exercice (1)</b>	<b>23 279</b>	<b>4 295</b>	<b>679</b>	<b>2 463</b>	<b>30 716</b>
<b>Amortissement</b>					
+ En début de l'exercice (b)	10 893	1 075	67	-	12 035
+ Dotation de l'exercice	4 267	214	33	-	4 514
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (2)</b>	<b>15 160</b>	<b>1 289</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>16 549</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2022 [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>8 119</b>	<b>3 006</b>	<b>579</b>	<b>2 463</b>	<b>14 167</b>
<b>VNC au 31/12/2021 [(a)-(b)-(c)]</b>	<b>4 572</b>	<b>2 919</b>	<b>612</b>	<b>4 612</b>	<b>12 715</b>

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2022, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
<b>Coût d'acquisition</b>											
+ En début de l'exercice (a)	17 811	46 716	53 908	3 318	9 316	7 519	25 688	1 762	896	108	167 042
+ Acquisitions	-	3 028	12 099	2 317	1 492	40	5 986	234	892	47	26 134
± Transferts	-	896	108	-	-	-	-	-	(896)	(108)	-
± Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sorties	-	-	-	(416)	(344)	-	-	-	-	-	(760)
<b>A la clôture de l'exercice (f)</b>	<b>17 811</b>	<b>50 640</b>	<b>66 115</b>	<b>5 219</b>	<b>10 465</b>	<b>7 559</b>	<b>31 674</b>	<b>1 996</b>	<b>892</b>	<b>47</b>	<b>192 416</b>
<b>Amortissement</b>											
+ En début de l'exercice (b)	-	18 958	26 225	2 317	4 957	5 120	16 649	546	-	-	74 752
+ Dotations de l'exercice	-	2 381	6 301	1 197	1 403	761	3 798	129	-	-	15 971
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	(416)	(341)	-	-	-	-	-	(757)
<b>A la clôture de l'exercice (z)</b>	<b>-</b>	<b>21 339</b>	<b>32 526</b>	<b>3 101</b>	<b>5 996</b>	<b>5 881</b>	<b>20 447</b>	<b>675</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>89 965</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	337	12	349
+ Dotations de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>337</b>	<b>12</b>	<b>349</b>
<b>VNC au 31/12/2022 [(f)-(z)-(3)]</b>	<b>17 811</b>	<b>29 301</b>	<b>33 589</b>	<b>2 118</b>	<b>4 467</b>	<b>1 678</b>	<b>11 227</b>	<b>1 321</b>	<b>555</b>	<b>35</b>	<b>102 102</b>
<b>VNC au 31/12/2021[(a)-(b)-(c)]</b>	<b>17 812</b>	<b>27 758</b>	<b>27 683</b>	<b>1001</b>	<b>4 379</b>	<b>2 399</b>	<b>9 039</b>	<b>1 216</b>	<b>560</b>	<b>96</b>	<b>91 940</b>

### 6-1-7. Ecart d'acquisition net

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 5 569 KDT contre un solde nul au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 100% soit 5 569 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Ecart d'acquisition	5 569	-	5 569	100
<b>Total</b>	<b>5 569</b>	<b>-</b>	<b>5 569</b>	<b>100</b>

### 6-1-8. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 326 611 KDT contre 276 337 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 18% soit 50 274 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	26 522	14 734	11 788	80%
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	46 560	28 940	17 620	61%
Comptes de régularisation	(iii)	238 724	228 126	10 598	5%
Non valeurs	(iv)	2 027	697	1 330	191%
Biens récupérés destinés à la vente		1 683	1 441	242	17%
Actif d'impôt différé	(v)	12 355	3 495	8 860	254%
<b>Total brut</b>		<b>327 871</b>	<b>277 433</b>	<b>50 438</b>	<b>18%</b>
Provision pour dépréciations des autres actifs		(1 260)	(1 096)	-164	15%
<b>Total net</b>		<b>326 611</b>	<b>276 337</b>	<b>50 274</b>	<b>18%</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés	103	78	25	32%
Avances sur commandes	313	0	313	100%
Retenue à la source	309	204	105	51%
TVA déductible	2 891	470	2 421	515%
Autres Impôts et taxes à récupérer	196	0	196	100%
Avance sur impôt IS	15 073	6 505	8 568	132%
Autres débiteurs divers	7 637	7 477	160	2%
<b>Total</b>	<b>26 522</b>	<b>14 734</b>	<b>11 788</b>	<b>80%</b>

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Biens Mourabaha	27 284	13 830	13 454	97%
Biens Ijara	19 170	15 050	4 120	27%
Biens Khadamet	106	60	46	77%
<b>Total</b>	<b>46 560</b>	<b>28 940</b>	<b>17 620</b>	<b>61%</b>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Débites à régulariser et divers (*)	69 212	75 388	-6 176	-8%
Fournisseurs Mourabaha	162 965	142 796	20 169	14%
Fournisseurs Ijara	0	4 391	-4 391	-100%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 547	5 551	996	18%
<b>Total</b>	<b>238 724</b>	<b>228 126</b>	<b>10 598</b>	<b>5%</b>

(iv) Les non valeurs, constituées des frais préliminaires et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 397	22	1 375	6250%
Frais préliminaires	626	621	5	1%
Frais d'émission des titres participatifs	4	54	-50	-93
<b>Total</b>	<b>2 027</b>	<b>697</b>	<b>1 330</b>	<b>191%</b>

## 6-2. Passif

### 6-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 4 446 KDT contre 100 794 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de -96% soit -96 348 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	1 149	95 562	-94 413	-99%
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	3 297	5 232	-1 935	-37%
<b>Total</b>		<b>4 446</b>	<b>100 794</b>	<b>-96 348</b>	<b>-96%</b>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI	0	684	-684	-100
Comptes de correspondants LORI	0	-	0	0
Moudharaba interbancaire	1107	94 400	-93 293	-99
Créances rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires	42	478	-436	-91
<b>Total</b>	<b>1 149</b>	<b>95 562</b>	<b>-94 413</b>	<b>-99</b>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers	3 265	5 232	-1 967	-38%
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	32	0	32	100%
<b>Total</b>	<b>3 297</b>	<b>5 232</b>	<b>-1 935</b>	<b>-37%</b>

### 6-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 5 068 054 KDT contre 4 484 773 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 13% soit 583 281 KDT. Elle s'analyse comme suit

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 294 242	1 210 599	83 643	7
Comptes d'épargne	(ii)	2 666 501	2 373 621	292 880	12
Autres produits financiers	(iii)	582 818	451 079	131 739	29
Comptes dépôts participatifs	(iv)	332 620	296 175	36 445	12
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	179 834	144 366	35 468	25
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		12 039	8 933	3 106	35
<b>Total</b>		<b>5 068 054</b>	<b>4 484 773</b>	<b>583 281</b>	<b>13</b>

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	454 052	410 314	43 738	11
Comptes chèques particuliers	571 577	529 125	42 452	8
Comptes réglementés en devises	260 035	260 102	-67	0
Comptes réglementés en dinars	8 578	11 058	-2 480	-22
<b>Total</b>	<b>1 294 242</b>	<b>1 210 599</b>	<b>83 643</b>	<b>7</b>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	356	3 800	-3 444	-91
Entreprises publiques	780	1 026	-246	-24
Autres clientèles commerciales	452 923	408 393	44 530	11
Non-résidents	268 653	268 249	404	0
Clients particuliers	571 530	529 131	42 399	8
<b>Total</b>	<b>1 294 242</b>	<b>1 210 599</b>	<b>83 643</b>	<b>7</b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	2 609 427	2 357 450	251 977	11%
Comptes Tawfir Poste	11 561	2 773	8 788	317%
Comptes épargne Immobilier	34 511	10 173	24 338	239%
Comptes épargne Hajj	11 002	3 225	7 777	241%
<b>Total</b>	<b>2 666 501</b>	<b>2 373 621</b>	<b>292 880</b>	<b>12%</b>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	476 436	355 201	121 235	34%
Contrats Istithmar	106 382	95 878	10 504	11%
<b>Total</b>	<b>582 818</b>	<b>451 079</b>	<b>131 739</b>	<b>29%</b>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	227 568	192 700	34 868	18%
Comptes en dinars convertibles	15 705	14 205	1 500	11%
Comptes en devise	89 347	89 270	77	0%
<b>Total</b>	<b>332 620</b>	<b>296 175</b>	<b>36 445</b>	<b>12%</b>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	24 158	22 380	1 778	8%
Autres comptes	26 436	24 620	1 816	7%
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	7 302	0	7 302	100%
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	0	0%
Gage de sérieux (Hamech El Jedeya) (*)	11 199	12 154	-955	-8%
Autres provisions constituées par la clientèle	110 639	85 112	25 527	30%
<b>Total</b>	<b>179 834</b>	<b>144 366</b>	<b>35 468</b>	<b>25%</b>

(\*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

### 6-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 20 325 KDT contre 160 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 12603% soit 20 165 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Emprunts et ressources spéciales	19 000	159	18 841	11850%
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	1 325	1	1 324	132340%
<b>Total</b>	<b>20 325</b>	<b>160</b>	<b>20 165</b>	<b>12603%</b>

#### 6-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 243 500 KDT contre 198 817 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 22% soit 44 683 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	115 140	90 876	24 264	27%
Créditeurs divers	(ii)	103 700	91 103	12 597	14%
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	15 281	9 638	5 643	59%
Siège, succursale et agences		29	228	-199	-87%
Provisions pour risques et charges	(iv)	8 018	5 768	2 250	39%
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		1 332	1 204	128	11%
<b>Total</b>		<b>243 500</b>	<b>198 817</b>	<b>44 683</b>	<b>22%</b>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Charges à payer	22 608	17 957	4 651	26%
Charges à payer sur titres participatifs	953	1 330	-377	-28%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	292	199	93	47%
Crédits à régulariser et divers	40 768	31 650	9 118	29%
Compensation à régler	50 387	39 660	10 727	27%
Compte d'ajustement devise	132	80	52	65%
<b>Total</b>	<b>115 140</b>	<b>90 876</b>	<b>24 264</b>	<b>27%</b>

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha	0	20 557	-20 557	-100%
Fournisseurs Ijara	20 046	20 538	-492	-2%
Fournisseurs Khadamet	109	64	45	70%
Autres Fournisseurs	15 784	17 049	-1 265	-7%
Organismes de prévoyance sociale	8 769	6 684	2 085	31%
Etat impôts et taxes	51 671	21 395	30 276	142%
Autres Créditeurs divers	7 321	4 816	2 505	52%
<b>Total</b>	<b>103 700</b>	<b>91 103</b>	<b>12 597</b>	<b>14%</b>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	379 953	295 407	84 546	29%
Portefeuille encaissement	-364 672	-285 769	-78 903	28%
<b>Total</b>	<b>15 281</b>	<b>9 638</b>	<b>5 643</b>	<b>59%</b>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	2 850	2 394	456	19%
Provision pour passifs et charges	5 168	3 374	1 794	53%
<b>Total</b>	<b>8 018</b>	<b>5 768</b>	<b>2 250</b>	<b>39</b>

### 6-3. Capitaux propres

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suite

Entité intégrée globalement	Cap. Propres avant rlt à base individuelle	Elimination des titres	Part dans les sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différée	Ecart d'acquisition	Incidence de la variation des % d'intérêts	Part revenant aux minoritaires	Amortissement provision ZI	Cap Propres avant rlt à base consolidée
Banque Zitouna	501 705	0	4 951	1 046	5 685	5 786	4 990	0	5 000	527 161
Zitouna Capital 1	2 589	-499	0	0	0	0	0	-1 285	0	807
Zitouna Moucharaka	43 497	-36 000	0	0	0	0	0	-7 500	0	-3
Zitouna Moucharaka 2	60 279	-48 550	0	0	0	0	0	-11 505	0	226
Zitouna Mourafik	28 011	-22 500	0	0	0	0	0	-5 502	0	9
Zitouna Mourafik 2	19 500	-19 500	0	0	0	0	0	0	0	0
MSS	4 475	-2 000	0	0	0	0	0	-2 685	0	-2 10
Zitouna Paiement	11 572	-6 120	0	0	0	0	0	-5 572	0	-320
Zitouna Tamakeen	-7 115	-218	0	0	7 186	0	0	203	0	56
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>664 315</b>	<b>-135 387</b>	<b>4 951</b>	<b>1 046</b>	<b>10 869</b>	<b>5 786</b>	<b>4 990</b>	<b>-35 842</b>	<b>5 000</b>	<b>527 226</b>

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

Entité intégrée globalement	Résultat à base individuelle	Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques impactant pas le résultat	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	Incidence de la variation des % d'intérêts	Dot. Amort Ecart d'acquisition	Résultat à base consolidée (0)	% d'intérêt (2)	Résultat part du gr=9%
Banque Zitouna	70 424	5 018	-5 018	1 896	-1 046	56	-4 990	-217	66 125	100,000%	66 125
Zitouna Capital	1 261	-2 859	2 859	0	0	0	0	0	1 261	50,444%	636
Zitouna Moucharaka	-699	640	-640	0	0	0	0	0	-699	82,76%	-578
Zitouna Moucharaka 2	1 266	-324	324	0	0	0	0	0	1 266	80,92%	1 024
Zitouna Mourafik	-41	-1 847	1 847	0	0	0	0	0	-41	80,36%	-33
Zitouna Mourafik 2	120	-282	282	0	0	0	0	0	120	100,00%	120
MSS	-2 019	-219	219	0	0	0	0	0	-2 019	40,00%	-807
Zitouna Paiement	-3 579	-372	372	0	0	0	0	0	-3 579	51,00%	-1 825
Zitouna Tamakeen	-7 295	244	-244	0	0	887	0	0	-6 408	79,30%	-5 082
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>59 438</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>1 896</b>	<b>-1 046</b>	<b>943</b>	<b>-4 990</b>	<b>-217</b>	<b>56 024</b>		<b>59 578</b>

**Note 7. Notes relatives aux engagements hors bilan :****7-1. Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 110 113 KDT contre 99 918 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 10% soit 10 195 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	4 589	6 947	-2 358	-34%
Cautions pour marchés	72 556	63 123	9 433	15%
Cautions diverses	32 968	29 848	3 120	10%
<b>Total</b>	<b>110 113</b>	<b>99 918</b>	<b>10 195</b>	<b>10%</b>

**7-2. Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 87 405 KDT contre 111 972 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de -22% soit 24 567 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	65 845	90 999	-25 154	-28%
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	21 560	20 973	587	3%
<b>Total</b>	<b>87 405</b>	<b>111 972</b>	<b>-24 567</b>	<b>-22%</b>

**7-3. Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2022 à 739 869 KDT contre 943 499 KDT au 31/12/2021.

**7-4. Engagements sur titres**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 20 150 KDT contre 3 750 KDT au 31/12/2021 enregistrant une baisse de 437% soit 16 400 KDT. Elle s'analyse comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Participations non libérées	20 150	-	20 150	100%
Participations sous conditions suspensives	-	3 750	-3 750	-100%
<b>Total</b>	<b>20 150</b>	<b>3 750</b>	<b>16 400</b>	<b>437%</b>

### 7-5. Garanties reçues

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 2 692 725 KDT contre 1 936 719 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 39% soit 75 6006 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues de l'ETAT	113 809	222 489	-108 680	-49%
Garanties reçues de la clientèle	2 578 916	1 714 230	864 686	50%
<b>Total</b>	<b>2 692 725</b>	<b>1 936 719</b>	<b>756 006</b>	<b>39</b>

### 7-6. Opérations en devises

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 47 270 KDT contre 17 342 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 173% soit 29 928 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	30 241	9 957	20 284	204%
Vente au comptant	17 029	7 385	9 644	131%
<b>Total</b>	<b>47 270</b>	<b>17 342</b>	<b>29 928</b>	<b>173%</b>

### Note 8. Notes relatives à l'état de résultat :

#### 8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 432 043 KDT contre 372 109 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 16% soit 59 934 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	20 752	17 887	2 865	16%
Produits sur opérations de financement	(ii)	405 696	348 882	56 814	16%
Revenus assimilés	(iii)	5 595	5 340	255	5%
<b>Total</b>		<b>432 043</b>	<b>372 109</b>	<b>59 934</b>	<b>16%</b>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire	17 884	13 673	4 211	31%
Produits sur certificats de leasing	2 375	3 464	-1 089	-31%
Produits sur financement Mourabha	493	750	-257	-34%
<b>Total</b>	<b>20 752</b>	<b>17 887</b>	<b>2 865</b>	<b>16%</b>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha	315 880	265 319	50 561	19%
Produits sur financement Ijara	74 184	69 939	4 245	6%
Produits sur opérations de vente Khadamet	118	108	10	9%
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar	15 514	13 516	1 998	15%
<b>Total</b>	<b>405 696</b>	<b>348 882</b>	<b>56 814</b>	<b>16%</b>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

## 8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 70 208 KDT contre 59 901 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 17% soit 10 307 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	19 555	16 144	3 411	21%
Commissions Banque assurances	2 830	2 781	49	2%
Commissions de tenue de comptes	11 412	9 873	1 539	16%
Commissions sur activités de commerce international	4 595	3 555	1 040	29%
Commissions sur activités monétiques	9 508	7 407	2 101	28%
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 017	1 828	189	10%
Commissions sur les financements	20 291	18 313	1 978	11%
<b>Total</b>	<b>70 208</b>	<b>59 901</b>	<b>10 307</b>	<b>17%</b>

### 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 27 045 KDT contre 22 333 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 21% soit 4 712 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	40 323	28 503	11 820	41%
Pertes de change	-13 278	-6 170	-7 108	115%
<b>Total</b>	<b>27 045</b>	<b>22 333</b>	<b>4 712</b>	<b>21%</b>

### 8-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 250 KDT contre 176 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 42% soit 74 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	0	0%
Dividendes reçus sur titres de participations	80	6	74	1233%
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>176</b>	<b>74</b>	<b>42%</b>

### 8-5. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 195 347 KDT contre 155 261 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 26% soit 40 086 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	5 791	6 036	-245	-4%
Charges sur opérations avec la BCT	1 239	0	1 239	100%
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	182 717	143 280	39 437	28%
Charges sur titres participatifs	5 511	5 890	-379	-6%
Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	0	0%
<b>Total</b>	<b>195 313</b>	<b>155 261</b>	<b>40 052</b>	<b>26%</b>

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts participatifs	(1)	12 505	8 134	4 371	54%
Comptes Tawfir	(2)	131 602	108 649	22 953	21%
Comptes Istithmar	(3)	7 130	5 395	1 735	32%
Comptes Istithmar Mouajah		31 480	21 102	10 378	49%
<b>Total</b>		<b>182 717</b>	<b>143 280</b>	<b>39 437</b>	<b>28%</b>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque mère, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	4,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,69%
Comptes PPR en dinar convertible	4,88%
Comptes Tawfir	4,95%
Plan épargne	3,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	5,72%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	6,11%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,59%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	7,12%

### 8-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 39 186 KDT contre 31 040 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 26% soit 8 146 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	24 848	21 868	2 980	14%
Dotations aux provisions sur engagements hors bilan	449	323	126	39%
Dotations aux provisions additionnelles	8 772	5 506	3 266	59%
Dotations aux provisions collectives	15 528	15 284	244	2%
<b>Total dotations aux provisions sur créances</b>	<b>49 597</b>	<b>42 981</b>	<b>6 616</b>	<b>15%</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	-14 469	-4 279	-10 190	238%
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	-321	-9	-312	3466%
Reprises de provisions additionnelles	-4 783	-2 700	-2 083	77%
<b>Total reprises de provisions sur créances</b>	<b>-19 573</b>	<b>-6 988</b>	<b>-12 585</b>	<b>180%</b>
Abandon de créances	7 136	535	6 601	1234%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	35	445	-410	-92%
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 674	2 719	-45	-2%
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs	-214	-11	-203	1845%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actif	-469	-8 641	8 172	-95%
<b>Total net</b>	<b>39 186</b>	<b>31 040</b>	<b>8 146</b>	<b>26%</b>

### 8-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-	-	-	-
Reprises de provisions sur titres	-	-1	1	100%
Dilution de la part d'intérêt	4 990	6	4 984	83066%
<b>Total</b>	<b>4 990</b>	<b>5</b>	<b>4 985</b>	<b>99701%</b>

### 8-8. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 124 186 KDT contre 105 697 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 17% soit 18 489 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	100 115	83 563	16 552	20%
Charges sociales	20 921	18 698	2 223	12%
Dotations aux provisions pour congés payés	655	931	-276	-30%
Indemnité de départ à la retraite	1 316	1 294	22	2%
Prime assurance takaful mourafik	1 179	1 211	-32	-3%
<b>Total</b>	<b>124 186</b>	<b>105 697</b>	<b>18 489</b>	<b>17%</b>

### 8-9. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 62 939 KDT contre 60 329 KDT au 31/12/2021 enregistrant une hausse de 4% soit 2 610 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	25 470	20 215	5 255	26%
Impôts et taxes	4 631	3 464	1 167	34%
Missions, voyages et déplacement	651	295	356	121%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 385	5 928	457	8%
Travaux, fournitures et services extérieurs	16 241	13 440	2 801	21%
Frais Marketing et événementiel	4 488	3 317	1 171	35%
Autres charges d'exploitation	357	210	147	70%
Fonds de garanties	4 716	4 969	-253	-5%
Dons de l'Etat	0	6 424	-6 424	-100%
Impôts et taxes liés à une modification comptable	0	2 067	-2 067	-100%
<b>Total</b>	<b>62 939</b>	<b>60 329</b>	<b>2 610</b>	<b>4%</b>

### 8-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	16 603	12 750	1 029	8%
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	0%
- Reprises de provisions sur immobilisations	-	-12	12	-100%
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	769	1	768	76800%
<b>Total</b>	<b>17 372</b>	<b>12 739</b>	<b>4 633</b>	<b>36%</b>

### 8-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2022 et en 2021, comme suit :

		2022	2021	Variations	
				Montant	(%)
Pénalités de retard encourues suite au contrôle fiscal	(i)	-	1 457	-1 457	-100%
Amendes encourues suite au contrôle fiscal	(i)	-	710	-710	-100%
Autres éléments du solde en gains et pertes		498	467	31	7%
<b>Total</b>		<b>498</b>	<b>2 634</b>	<b>-2 137</b>	<b>-81%</b>

### 8-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	2022	2021	Variations	
			Montant	(%)
+ Charge d'impôt courante	29 001	18 910	10 091	53%
+ Charge d'impôt différé	2 588	298	2 290	768%
- Produit d'impôt différé	(3 531)	(844)	(2 687)	318%
+ Impôts liés à une modification comptable	-	4 135	(4 135)	-100%
<b>Total</b>	<b>28 058</b>	<b>22 499</b>	<b>5 559</b>	<b>25%</b>

### 8-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montant	(%)
Résultat net attribuable aux actionnaires	59 578	60 903	-1 325	-2%
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000	-	0%
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,2248</b>	<b>0,2300</b>	<b>-0,0052</b>	<b>-2%</b>

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

**Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :****9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2022 un solde de 697 477 KDT contre 241 294 KDT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisse	52 764	44 223
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	619 096	174 075
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	10 682	257
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	14 890	22 694
<b>Total</b>	<b>697 477</b>	<b>241 294</b>

**Note 10. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Banque mère du 09 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

عاشوراء



مصرف الزيتونة  
BANQUE ZITOUNA

قيمة تجمعنا